

Hiver 2013

Pays de la Haute-Vezouze



Bulletin d'information de la Communauté de Communes

Sommaire

Edito

Actualités

Economie

*Du Pays de la Haute-Vezouze
...au Piémont Vosgien*

Culture

Informations pratiques

Services

Ordures ménagères

*Calendrier de collecte
des ordures ménagères et des éco-
sacs*

L'équipe de la communauté de communes

Service fonctionnement et développement

Laëtitia PETITGAS

Responsable administrative et financière
laetitia.petitgas@hautevezouze.fr

Florence PIERRON

Animatrice Relais Services Publics
rsp@hautevezouze.fr

Mathieu DEMANGE

Agent de développement
mathieu.demange@hautevezouze.fr

Service animation

Bruno CHAMPAGNE

Animateur-coordonnateur CAJT
cajtdelahautevezouz@ligue54.org

Marie-Josèphe SCHMITT

Directrice de l'accueil périscolaire

Laurence CHAROLET

Animatrice de l'accueil périscolaire

Service technique

Micheline AMBLARD

Chantal KLEIN

Viviane KLEIN

EDITO du Président

A la veille de la fusion avec le Badonvillois, nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué à la création puis au développement de notre Communauté de communes du Pays de la Haute-Vezouze. Elle n'aura pas eu le temps de fêter ses vingt ans et elle est pourtant la communauté de communes la plus ancienne du département. C'est dire à quel point l'entente intercommunale s'est développée en peu d'années. Elle apparaît aujourd'hui comme une évidence, surtout dans la ruralité.



Que tous ceux qui ont contribué à la vie de notre communauté de communes depuis 19 ans soient remerciés, à commencer par les élus qui, en 1995, ont choisi d'y rassembler les communes du canton, puis ceux qui l'ont animée depuis en mettant en place des projets et en lui donnant de plus en plus de compétences.

Cet accroissement de compétences n'aurait pas été possible sans la forte implication des salariés qui ont tous eu à cœur, quelle que soit la nature de leur fonction, de travailler dur et avec passion dans l'intérêt de la « maison Haute-Vezouze » et qui, à l'opposé de l'image obsolète que certains ont pu se faire des fonctionnaires, sont des personnes entièrement mobilisées au service de la population.

Dans le fonctionnement de notre communauté de communes, il y a beaucoup de comités qui rassemblent des citoyens, des bénévoles, des représentants d'association, consultés sur des projets. Les réunions sont souvent le soir et nous remercions tous ces citoyens engagés au service de l'intérêt général de nous avoir aidés à construire nos projets. Un remerciement particulier à Alain Gérard, notre ancien conseiller général, qui a assuré la conception du site internet et du nouveau logo de la communauté de communes.

Il y a enfin tous les partenaires institutionnels représentés par des techniciens, de l'Etat à la tête desquels nos sous-préfets successifs, du Conseil général, du Commissariat du Massif des Vosges, du Conseil régional parfois, qui nous ont accompagnés toutes ces années. Beaucoup ont appris à aimer la Haute-Vezouze, s'y sont attachés et l'on défendue à nos côtés.

C'est certes avec un peu de nostalgie que nous disons au-revoir à nos habitudes de travail, à nos conseils communautaires à 18 délégués et avec un peu d'appréhension que nous allons découvrir des conseils communautaires à 41 membres, des pratiques à re-questionner, des équipes à découvrir.

Mais il n'est rien de plus beau que de travailler pour l'intérêt général et d'essayer à son niveau, de rendre le monde plus juste et meilleur. Je suis honoré d'avoir à conduire la nouvelle communauté de communes pendant les quelques mois qui nous séparent des élections municipales. Ces trois mois seront importants pour installer le cadre, redéfinir un projet de territoire, choisir les bons combats, grandir ensemble et apprendre à marcher côte à côte dans la même direction.

Au nom de mes collègues et des salariés, je vous souhaite une très bonne année et vous invite à entrer avec nous en 2014 dans la Communauté de communes du Piémont Vosgien !

Philippe ARNOULD

Nouveau praticien

Une sage-femme consulte à la maison de santé tous les lundis de 13h30 à 19h30 et les jeudis de 8h30 à 12h30. Il est possible de prendre RDV au 06.19.81.88.54

Lutte contre le Cancer

La communauté de communes travaille actuellement en collaboration avec les professionnels de santé pour développer un partenariat avec le Comité Départemental de lutte contre le Cancer. Cette initiative, première à se créer en milieu rural, permettrait l'intervention dans les locaux de la Maison de Santé, de professionnels et spécialistes dans la prise en charge psychologique du patient, la gestion de la douleur et pourrait également prendre la forme de moments d'échanges avec d'autres personnes ou proches qui vivent avec cette maladie.



COMITÉ DE
MEURTHE-ET-MOSELLE

Opération Séniors en vacances

Notre communauté de communes est associée à celles du Badonvillois et de la Vezouze pour le programme d'aide au départ en séjour pour les séniors. Grâce à ce programme, une trentaine de personnes issues de notre territoire ont pu découvrir l'Auvergne l'été dernier. La destination choisie pour septembre 2014 est la Camargue où nos seniors pourront dans la bonne ambiance habituelle passer un agréable séjour à la découverte cette région.



Travaux aire de camping-car

Les travaux de voirie, d'enfouissement des réseaux et d'espaces verts ont débuté fin novembre à Val-et-Châtillon. Dans un second temps, une borne de service proposant la fourniture d'électricité et d'eau potable sera installée. Les premiers camping-caristes pourront profiter des 6 emplacements de l'aire dans un cadre magnifique dès l'arrivée des beaux jours au printemps prochain.



La société STV en cours de réalisation des travaux de voirie.

Pôle Tourisme du Lunévillois

Porté par le Syndicat Mixte du Pays du Lunévillois, le Pôle Tourisme permet aux collectivités du Lunévillois de développer une politique commune en matière de tourisme en mutualisant leurs moyens.

Le Pôle Tourisme prend appui sur les expériences et compétences existantes sur le territoire. De nouveaux supports de communication ont été réalisés et un site Internet proposant les informations utiles concernant les possibilités d'hébergement, les événements à venir ou encore les lieux à visiter sera mis en ligne courant 2014.

En plus du développement du tourisme sur le Lunévillois, le Pôle Tourisme assure une mission de conseil, d'ingénierie, de promotion et de commercialisation de produits et services touristiques.



Economie

Visite de la Sous-Préfète

Deux mois après sa nomination, la sous-préfète de Lunéville a souhaité passé une journée en Haute-Vezouze pour parfaire sa connaissance du territoire. Elle a visité plusieurs entreprises, de la PME au petit commerce, de celle exerçant une activité industrielle à celle orientée vers le tourisme.

En recueillant les projets de développement des entrepreneurs, la sous-préfète a fait le constat d'un dynamisme peu connu émanant de certaines entreprises avec des investissements innovants, de l'inventivité et une vraie compétence, très éloignés de l'idée d'enclavement que certains se font du territoire.



La deuxième partie de la journée était consacrée aux projets de développement touristique émanant de la communauté de communes et d'associations. Véronique Isart a confirmé le potentiel du territoire dans cette matière.

Zone de Revitalisation Rurale

Après plusieurs années d'un combat acharné fait de motions, de courriers et d'alertes aux parlementaires, les communes du Pays de la Haute-Vezouze ont enfin été classées en Zone de revitalisation rurale (ZRR) depuis le 1^{er} juillet 2013.

Les avantages du classement sont multiples pour les entreprises, petites et moyennes :

Exonération de divers impôts pour les entreprises nouvelles ou faisant l'objet d'une reprise, exonération de charges sur certaines embauches, aides à l'investissement majorées, etc.

Le classement en ZRR était pour les élus un préalable indispensable au développement économique. Il est en effet incitatif pour les nouvelles installations et ce n'est pas neutre pour séduire par exemple de nouveaux professionnels de santé. Mais il permet aussi aux entreprises existantes d'investir dans des conditions très favorables. Dans le cadre du dispositif FISAC pour les artisans et les commerçants, l'aide peut être 3 fois plus importante qu'antérieurement, pouvant atteindre jusqu'à 80 % de la dépense.

Le préfet Raphaël Bartold et le sous-préfet Alexis Andres dont l'implication personnelle dans le dossier a été déterminante, ont largement contribué à ce résultat qui est une très bonne nouvelle pour le territoire.

FISAC

(Fonds d'Intervention
pour les Services,
l'Artisanat ou le
Commerce)

Entretien avec
Dominique ANSION,
gérant de SRT Pro :

Installé en 2007 à Val-et-Châtillon en tant qu'artisan menuisier-installateur de menuiseries intérieures et extérieures, j'ai choisi d'investir en 2012 dans la rénovation d'une ancienne grange à Cirey-sur-Vezouze pour pouvoir regrouper sur un même site les bureaux, le showroom, les ateliers et l'espace de stockage.

Mais surtout, l'emplacement choisi me permet d'être plus visible et est plus facile d'accès. Je gère cette société avec 3 salariés.

L'espace showroom (accueil du public) a été largement financé par le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce en milieu rural, obtenu par le biais de la communauté de communes.

Ces subventions me permettront de continuer à investir dans l'accueil du public notamment dans l'accès des personnes à mobilité réduite et la sécurité du bâtiment.



1995
Naissance de la
communauté de communes

1997
Création et gestion de la
chambre funéraire

1997
Lancement du 1er
programme d'aide à la
rénovation de l'habitat

1998
Mise en place des bornes
de tri

1999
Prise de la compétence
ordures ménagères

2003
Embauche d'une secrétaire-
comptable

2003
Mise en place d'un Contrat
Enfance Jeunesse

2003
Adhésion au SCoT

2004
Installation du siège
Place Chevandier

2004
Adhésion au Syndicat Mixte
du Pays du Lunévillois

2005
Création d'un relais
assistantes maternelles

2005
Embauche d'un agent
de développement local

2006
Lancement du programme
d'aides au départ en
vacances pour les 11-18 ans

2007
Embauche d'une animatrice
Pôle Emploi

2008
Mise en place des panneaux
d'informations touristiques dans
chaque commune

2008
Création du site Internet :
www.hautevezouze.fr

Un peu d'histoire...

Suite à la dissolution de l'EPCI des Lacs dont faisaient partie les 7 communes du canton et pour satisfaire la demande de l'Etat en matière de rapprochement de communes, les élus de Bertrambois, Cirey-sur-Vezouze, Parux, Petitmont, Saint-Sauveur, Tanconville et Val-et-Châtillon, ont décidé de donner naissance le 1^{er} janvier 1995 à l'une des premières communautés de communes du département de Meurthe-et-Moselle : le Pays de la Haute-Vezouze.

Dans un même temps, le Syndicat Intercommunal Scolaire qui était en charge de la gestion du gymnase au titre d'une compétence dévolue par substitution de droits était lui aussi dissous et ses excédents financiers ont été reversés à la communauté de communes.

Pratiquement toutes les communes membres ont diminué le taux de leurs taxes pour compenser la nouvelle fiscalité engendrée par la création de la communauté de communes qui n'a ainsi pas eu d'impact financier sur la participation des contribuables.

D'abord accueillie à la mairie de Cirey, la communauté de communes s'est installée en juin 2004 dans les locaux qu'elle a acquis et aménagés, Place Chevandier.

Ses présidents successifs ont été Jean-Marie HOSTERT de 1995 à 2001, Bernard CLAUDON de 2001 à 2008 et Philippe ARNOULD depuis 2008.



Jean-Marie HOSTERT



Bernard CLAUDON

A l'aube de ses 19 ans, la collectivité telle que tous les habitants la connaissent aujourd'hui va disparaître pour laisser place à une nouvelle entité, **la Communauté de Communes du Piémont Vosgien** issue de la fusion de notre intercommunalité avec celle du Badonvillois au 1^{er} janvier prochain.

Ainsi, outre les communes du Pays de la Haute-Vezouze et avec les communes d'Angomont, Badonviller, Bréménil, Fenneviller, Montigny, Neuville-lès-Badonviller, Neufmaisons, Pexonne, Saint-Maurice, Sainte-Pôle, ce sont 19 communes et environ 6800 habitants qui formeront la nouvelle communauté de communes.



... au Piémont Vosgien

Jusqu'aux élections municipales de mars prochain, le conseil communautaire sera composé des conseillers actuels et le président sera celui de la communauté de communes la plus peuplée, à savoir Philippe Arnould. A compter des prochaines élections municipales, le conseil sera composé de 38 élus (19 issus des communes de chaque communauté actuelle) qui désigneront le président et les vice-présidents.

Les 19 salariés de la nouvelle entité conserveront leurs postes.

Les locaux actuels de Cirey-sur-Vezouze et de Badonviller seront maintenus pour assurer les services au plus près de la population. Toutes les actions en cours seront poursuivies et ce qui risque de faire doublon sera rationalisé. Il a été demandé par exemple aux 2 CAJT qui ont des fonctionnements différents de se consacrer à l'harmonisation en 2014.

Les deux communautés de communes exerçaient des missions assez proches et rien n'apparaît techniquement insurmontable à régler dans les différences de pratiques. C'est bien une seule communauté de communes qui fonctionnera. La tarification des ordures ménagères par exemple a déjà été harmonisée par un groupe de travail composé d'élus des deux communautés. Les compétences statutaires seront également toilettées en début d'année. Les élus auront deux ans pour restituer le cas échéant des compétences aux communes. Il conviendra de mener une réflexion sur le seul sujet qui apparaît aujourd'hui comme une différence importante : en matière de périscolaire, la Haute-Vezouze a la compétence fonctionnement seulement tandis que le Badonvillois à la seule compétence investissement. En clair, à Cirey, la communauté de communes gère le périscolaire mais la commune reste propriétaire du bâtiment et est responsable de son entretien tandis qu'à Badonviller, la communauté de communes est propriétaire du bâtiment et la commune assure le fonctionnement.

Même si cette fusion a été imposée par la loi et non voulue aussi rapidement par les élus, la Communauté de communes du Piémont Vosgien constitue un territoire homogène dans ses faiblesses et ses atouts qui lui permettra de parler d'une seule voix pour gérer les grands enjeux de son développement. Elle a de nombreux défis à relever : représentation dans les multiples instances départementales pour faire valoir sa place et son identité, mobilisation de la jeunesse, maintien des services, développement économique et touristique...

A l'heure où la grande ruralité est attaquée de toutes parts, la Communauté de communes du Piémont Vosgien avec ses atouts dont la beauté des paysages n'est pas le moindre, sera ainsi plus forte pour maîtriser son destin.

2009
Création du Relais
Services Publics

2009
Ouverture de la déchetterie
intercommunale
de Barbas

2009
Ouverture de la Maison
de santé

2009
Installation d'un animateur
CAJT

2010
Ouverture du service
d'accueil périscolaire

2011
Lancement du dispositif
"Les Eveilleurs du
patrimoine"

2011
Achat d'un minibus mis à
disposition des
associations

2011
Nouveau mode de collecte
des déchets (pesée embarquée)
et nouvelle facturation : la redevance initiative

2011
Embauche de 2 ambassadeurs
du tri pour 1 an

2011
Elaboration du projet de développement
touristique : achat
de la scierie Norroy puis du refuge
du Sagard, projet d'aménagement
d'une aire de camping-cars

2011
Développement de la
compétence "Economie" avec
l'opération FISAC et le service
d'aide technique à la création ou
au développement d'entreprise

2013

Installation d'un panneau
d'informations lumineux



Concert "Viel Chante Brel"

Un partenariat entre le théâtre de la Méridienne de Lunéville, l'école de musique intercommunale et la Médiathèque Municipale de Cirey a permis d'organiser un spectacle-concert à la salle des fêtes de Cirey-sur-Vezouze en octobre dernier.

Les élèves de l'école de musique étaient conviés à venir rencontrer les artistes lors des répétitions pour échanger sur leur passion pour le 4^{ième} art.

Pendant près d'1h15, Laurent Viel accompagné de Thierry Garcia à la guitare, a permis à la centaine de spectateurs présents de retrouver quelques grands classiques de Brel à travers une interprétation teintée de beaucoup d'humour et d'émotion.

Pour ceux qui souhaitent poursuivre le week-end aux cotés de Jacques Brel, une exposition était présentée dans les locaux de la Médiathèque afin de permettre de redécouvrir son œuvre et son parcours. Créée par la Fondation Jacques Brel, cette exposition retraçait la vie du chanteur à l'aide de nombreuses photos commentées.



Culture

Musiqu'Ecole des 2 Com'

L'école de musique a été créée en 1981 avec la mise en place d'une salle de cours à Blâmont et de cours individuels et collectifs de piano et d'accordéon puis de guitare, basse, batterie, chant... Au fur et à mesure des années, l'école s'est développée et a touché des élèves originaires des cantons de Badonviller et Cirey-sur-Vezouze.

Les missions de l'école sont les suivantes :

- assurer l'éveil musical et l'initiation à la musique pour tous, adultes et enfants dès 3 ans,
- Former des musiciens amateurs autonomes,
- Initier et favoriser les pratiques musicales collectives qui permettent le développement de l'écoute, de la coopération et la création de lien social entre les élèves et les familles,
- Participer à l'animation culturelle du territoire.

En 2011, pour répondre à la demande grandissante, l'école s'est rapprochée d'autres partenaires. De cette concertation avec les élus locaux est né le projet de délocalisation des activités sur d'autres territoires permettant ainsi d'ouvrir une salle de cours supplémentaire à Blâmont et de créer deux salles de cours : à Cirey-sur-Vezouze en 2012 et à Badonviller en 2013. C'est ainsi que l'association est devenue en septembre 2013 la Musiqu'école des 2 Com'.

Cours de guitare
pour débutants dans la salle de
Cirey-sur-Vezouze



Sur notre canton, les cours individuels de piano, guitare, accordéon et batterie rassemblent quelques 16 élèves, tandis que des cours collectifs de guitare (1 pour débutant, l'autre pour niveau avancé) sont suivis par 9 élèves. 5 enfants participent à des cours collectifs de chant.

Pour l'année 2014, l'association travaille à la mise en place d'un projet intitulé "Itinérance musicale chantée" qui pourrait prendre la forme d'une tournée sur les chemins des communes des 3 cantons à la découverte de la musique, des instruments et plus encore...

A venir :

**Concert Arbraziq (auberge espagnole de la musique)
le 25 janvier de 16 à 18h à la salle des fêtes de Cirey.**

Entrée libre.

Informations pratiques

SERVICE D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE



Horaires d'ouverture :

Le matin : de 7h30 à 8h30

Le midi : de 11h30 à 13h30

Le soir : de 16h30 à 18h30

Services proposés :

- Activités d'éveil
- Activités ludiques et culturelles
- Surveillance des devoirs

	Tarif horaire (matin et soir)	11h30-13h30 + repas de midi	
		1er enfant	A partir du 2ème enfant
Quotient familial <900 euros	1 €	6,72 €	6,20 €
Quotient familial >900 euros	1,70 €	8,40 €	7,54 €

PROPRIETAIRES OCCUPANTS OU BAILLEURS, N'ATTENDEZ PAS !

Jusqu'à 80% de vos travaux financés par les aides publiques grâce au plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) associé au dispositif Habiter Mieux mis en place par l'Etat avec votre communauté de communes.

Vous voulez engager des travaux de rénovation énergétique de votre logement ? Quelle que soit votre situation, il y a forcément une aide qui correspond à vos besoins d'éco-rénovation !



- ➔ Quels sont les financements auxquels vous avez droit ?
- ➔ Comment faire réaliser un diagnostic thermique ?
- ➔ A quels artisans s'adresser ?
- ➔ Comment comparer des devis et monter un dossier de financement ?

Appelez un conseiller au 0810 140 240 (prix d'un appel local)

www.renovation-info-service.gouv.fr

Exemple : De quel montant d'aides pouvez-vous bénéficier pour un projet de travaux de 12 000 euros HT ?



Permanences

Lorraine Energies
Renouvelables

Tous les 2èmes lundis
du mois.

Conseil gratuit pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants.

Prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la communauté de communes.

Agence Départementale
d'Information sur
le Logement (ADIL)

Les mardis 07 janvier,
1er avril, 08 juillet et
04 novembre 2014 à partir
de 14h.

Conseil neutre et gratuit sur les questions juridiques, financières et fiscales concernant le logement : construction, acquisition, amélioration, location, recherche d'un logement ou d'un terrain.
Prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la communauté de communes.



Le Relais Services Publics (RSP) vous accueille sur rendez-vous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches liées à la CAF de Meurthe-et-Moselle, la CPAM, la Mission Locale et le Pôle Emploi de Lunéville.

03.83.71.45.81
rsp@hautevezouze.fr

PERMANENCES
À la Communauté de Communes

Mission Locale
du Lunévillois

Les mardis après-midi de 14h15 à 16h30
Accompagnement gratuit pour l'emploi et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans
Prendre rendez-vous auprès du RSP.

Entraide
Chômeurs

Les 1ers et 3èmes jeudis du mois
Accompagnement gratuit pour l'emploi et l'insertion professionnelle.
Prendre rendez-vous auprès du RSP.

Services

Permanences du CRIL

(Centre de Ressources sur l'Illettrisme)
de Meurthe-et-Moselle

Depuis quelques mois, nous mettons une salle à disposition de cet organisme qui aide les personnes sorties du système scolaire à améliorer leur niveau en lecture et en écriture pour acquérir plus d'autonomie dans leur vie quotidienne et gagner en confiance en soi. Chaque "apprenant" est accompagné individuellement d'un bénévole à raison de 2 heures une à deux fois par semaine. Les personnes intéressées peuvent prendre contact directement avec le CRIL au 03.83.97.01.34.



Conciliatrice de justice

Madame Josette Thomas-Stibling a été nommée conciliatrice de Justice pour le territoire. Si vous rencontrez un problème, avant de saisir la justice pour engager une procédure judiciaire, vous pouvez vous adresser à la conciliatrice lors de ses permanences à la mairie de Cirey-sur-Vezouze : les 2^{ème} jeudi et 4^{ème} jeudi de chaque mois. Prendre RDV au 03.83.42.50.27

Rappel : permanence de la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail)



Une assistante sociale de la CARSAT reçoit les personnes relevant de cette caisse uniquement sur rendez-vous lors de permanences assurées dans les locaux de la mairie de Cirey-sur-Vezouze. Pour obtenir un RDV, prendre contact avec Madame FERNANDEZ au 03.83.21.64.17



Centre-Médico Social Rural

Assistante sociale :

Madame DOZIERES assure une permanence le mardi de 9h à 12h, place Chevandier à Cirey-sur-Vezouze et le jeudi de 9h à 12h à Val-et-Châtillon dans les locaux de l'agence postale. Prendre RDV au : 03.83.42.42.80.

Protection Maternelle Infantile (P.M.I.) :

Madame Vosgin, puéricultrice consulte sur rendez-vous pour les enfants de la naissance à 6 ans, place Chevandier à Cirey-sur-Vezouze. Il est également possible de rencontrer une sage-femme pour de l'accompagnement à la grossesse. Ouvert à tous. Prendre RDV au : 03.83.42.42.80.

Ordures ménagères

RAPPELS

Tarifs pour 2014

Part fixe

Part variable

Logements d'habitation Activités professionnelle		Prix/ levée	Prix/ Kg
Redevance de base par logement ou par activité	96€	0,85 €	0,17 €
Complément de redevance	Bac 120 L	+ 0 €	
	Bac 240 L	+ 5 €	
	Bac 770 L	+ 49€	
Logements vacants ou impropres à l'habitation n'utilisant pas le service de collecte ou la déchetterie :			
Exonération totale de la redevance sur présentation chaque année d'un justificatif de la mairie			

➔ Pensez à signaler tout changement dans votre situation, votre adresse ou celle de vos locataires. En l'absence d'informations, la facturation continuera à s'appliquer et aucun remboursement ne pourra être demandé.

➔ Pour un déménagement hors du territoire, il est impératif de restituer le bac dans nos locaux. Il sera facturé :

10 € en cas de non remise des 2 clés ;

10 € lorsque le bac est rendu en mauvais état de propreté.

Eco-sacs

Les éco-sacs sont destinés à être utilisés uniquement pour la collecte des déchets recyclables.



Rappel déchets refusés



➔ Les bacs noirs et les éco-sacs doivent être sortis la veille au soir de la collecte (et non pas 2 jours avant). Aucun passage supplémentaire ne pourra être réclamé en cas de non respect de cette règle.

Horaires d'ouverture de la déchetterie intercommunale de Barbas :

	ETE Mars à septembre	HIVER Octobre à Février
LUNDI	8h30 - 12h / 14h - 18h30	9h - 12h / 14h - 17h30
MERCREDI	7h30 - 12h / 14h - 17h	8h30 - 12h
VENDREDI	8h30 - 12h / 14h - 18h30	9h - 12h / 14h - 17h30
SAMEDI	8h30 - 12h / 14h - 18h30	9h - 12h / 14h - 17h30

➔ Des bornes destinées aux vêtements, chaussures et autres tissus sont à votre disposition à Cirey-sur-Vezouze rue Port-aux-Planches, derrière la salle des fêtes de Val-et-Châtillon et à la déchetterie.

➔ La lutte contre les dépôts sauvages va être intensifiée avec le concours de la Gendarmerie.



Collecte des ordures ménagères Bertrambois,
Cirey-sur-Vezouze, Petitmont, Saint-Sauveur,
Tanconville, Val-et-Châtillon

Collecte des ordures ménagères Parux



Collecte des éco-sacs Bertrambois, Parux,
Petitmont, Saint-Sauveur, Tanconville,
Val-et-Châtillon

Collecte des éco-sacs
Cirey-sur-Vezouze



JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

FEVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DECEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

NB : la collecte des éco-sacs sera maintenue le mardi 11 novembre.